



## Fiche technique

### **DONNÉES COMPLÉMENTAIRES DE L'ANNÉE 2011 – DON D'ORGANES AU QUÉBEC**

*Les statistiques 2011 et les données comparées 2005-2011 sont disponibles au [http://www.transplantquebec.ca/QuebecTransplant\\_fr/stats.htm](http://www.transplantquebec.ca/QuebecTransplant_fr/stats.htm)*

- **Au cours des 5 dernières années, plus de 2 000 personnes ont été transplantées.**
- **Au cours des 5 dernières années, 243 décès ont été rapportés.**
- **Moyenne d'organes transplantés** : 3,4 organes par donneur (en décès neurologique);  
2 organes par donneur (après décès cardiocirculatoire)
- **Temps d'attente médian des personnes transplantées en 2011** : 578 jours pour les 209 personnes qui ont reçu une greffe de rein. La liste des personnes en attente d'une transplantation, tenue à jour par Transplant Québec, compte 975 personnes qui attendent un rein sur les 1264 personnes inscrites.
- En 2011, le **don d'organes après décès cardiocirculatoire (DDC) s'est réalisé 13 fois**, une nette augmentation par rapport aux 7 donneurs de 2010. Le déploiement du protocole de don pour le donneur après décès cardiocirculatoire, dans un nombre élargi de centres hospitaliers en 2011, permet d'être optimiste quant à une augmentation du nombre de donneurs au cours des prochaines années. Rappelons qu'avant 2007, ce type de don n'était pas possible.

**En plus des 137 donneurs**, 17 autres ayant consenti au don n'ont pu se rendre au terme du processus, notamment pour des raisons légales, médicales ou de sécurité envers les receveurs. Il n'y a donc pas eu de transplantation.

Il y a eu **48 dons vivants** (46 reins et 2 lobes hépatiques), selon les données transmises à Transplant Québec, sur une base volontaire, par les programmes de transplantation concernés des centres hospitaliers du Québec.

#### **Le profil des donneurs décédés a changé au cours de la dernière décennie**

- L'âge moyen du donneur a augmenté, passant de 45 ans en 2001 à 49 ans en 2011, ce qui a un impact direct sur le nombre moyen d'organes prélevés; pourtant un donneur de 76 ans a déjà donné 5 organes.
- On constate une diminution des dons après diagnostic de décès neurologique, entre autres, en raison de l'amélioration du taux de survie des traumatisés, résultant des avancées de la médecine et du succès des campagnes de sécurité routière.
- L'introduction d'un nouveau protocole de prélèvement des organes (don après arrêt cardiocirculatoire) depuis 2007 permet d'augmenter le bassin de donneurs potentiels et d'honorer ainsi les volontés d'un plus grand nombre de personnes qui veulent faire don de leurs organes et tissus. Actuellement, ce protocole permet de prélever les reins et dans certains cas, le foie. Donc, moins d'organes peuvent être prélevés par donneur après décès cardiocirculatoire.

**Transplant Québec rappelle que :**

- environ 1 % des décès survenant à l'hôpital donne ouverture au don d'organes, c'est pourquoi chaque consentement compte;
- au cours d'une vie, les probabilités qu'un homme dans la quarantaine ait besoin d'une transplantation sont sept fois plus grandes que celles qu'il devienne un donneur à son décès; chez une femme, les probabilités sont 4 fois plus grandes;
- l'âge n'est pas un facteur d'exclusion au don: un donneur de 76 ans a fait don de 5 organes et le plus âgé a donné son foie à 88 ans;
- pour manifester sa volonté de léguer ses organes en héritage et s'assurer que les proches la respectent, une fois la décision prise, il faut les en informer;
- lorsque les volontés du défunt sont connues des proches avant le décès, ceux-ci honorent les volontés de l'être cher (sauf exception);
- pour savoir comment signifier son consentement ou pour obtenir l'autocollant de consentement (à apposer à l'endos de sa carte d'assurance maladie): [www.signezdon.gouv.qc.ca](http://www.signezdon.gouv.qc.ca). Le formulaire de consentement au don d'organes et de tissus de la RAMQ est envoyé avec l'avis de renouvellement de la carte d'assurance maladie. On peut aussi le commander directement et en tout temps à la RAMQ en téléphonant au 1 800 561-9749;
- on peut également demander à son notaire d'inscrire sa volonté au *Registre des consentements au don d'organes et de tissus*, administré par la Chambre des notaires du Québec: [www.cdnq.org](http://www.cdnq.org). Des 728 000 inscriptions que compte le registre établi en 2006, 86 % sont des consentements.

Source : Transplant Québec, 29 février 2012